Treiziéme Année. -- N° 118 — 20 Centimes le N°. — Mardi 28 Octobre 1873.

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an ..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance
Annonces... 25 c la ligne
Réclames,.. 50 c. —

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
MM. Laffite et Cie, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

tableau 2.	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — ..Départ..	5h10 matin	12h25 s	5h40 s
Mercuès	5 28	12 47	5 55
Parnac	5 43	1 7	6 7
Luzech	5 53	1 20	6 16
Castelfranc	6 10	1 43	6 37
Puy-l'Evêque	6 24	2 »	6 49
Duravel	6 36	2 14	6 58
Soturac Touzac	6 47	2 27	7 7
Fumel	7 1	2 44	7 19
Monsempron-Libos.— Arrivée.	7 7	2 51	7 26

	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Monsempron-Libos. — Départ.	8h41 matin	5h19 soir	
AGEN..... — Arrivée.	9 59	6 44	
—			
Monsempron-Libos. — Départ.	7h19 mat.	3h 3 soir	7h34 soir
PÉRIGUEUX.. — Arrivée.	10 58	5 46	11 6
BORDEAUX..... — .	3 28 soir	10 18	
RODEZ..... — .	9 34		
AURILLAC..... — .	9 42		
VIERZON..... — .	7 15	12 42 matin	7 53 s
PARIS..... — Arrivée.	12 39 m	4 39	3 4 s

	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte
PARIS..... — Départ.	7h45 s	9h40 s	
BORDEAUX..... — .		10 30 m	
PÉRIGUEUX..... — .	6 50 matin	1 45 soir	
Monsempron-Libos. — Arrivée.	8 36	5 16	
—			
AGEN..... — Départ.	5h50 matin	2h soir	6h10 soir
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 15	3	7 31

	Omnib. jours de foire	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixtes
Monsempron-Libos. — Départ.	7h30 matin	9h30 matin	5h25 soir	7 h 5 s
Fumel..... — .	7 37	9 37	5 37	8 15
Soturac Touzac... — .	7 50	9 49	5 53	8 23
Duravel..... — .	8 2	9 57	6 7	8 24
Puy-l'Evêque.... — .	8 11	10 6	6 20	8 35
Castelfranc..... — .	8 30	10 20	6 43	8 51
Luzech..... — .	8 44	10 32	7 2	9 5
Parnac..... — .	8 55	10 41	7 18	9 16
Mercuès..... — .	9 7	10 52	7 35	9 2
Cahors.... — Arrivée.	9 25	11 8	7 54	9 46

Cahors, le 28 Octobre 1873

La résolution prise par le parti monarchique de ne pas convoquer l'Assemblée nationale avant le 5 novembre a jeté dans les esprits, à Paris, une certaine crainte contre laquelle le bon sens public ne tardera pas à réagir.

Cette crainte a été grossie et exploitée par les opinions hostiles au rétablissement de la royauté nationale, héréditaire et constitutionnelle.

Aussitôt, trois journaux ennemis, l'*Evènement*, le *Gaulois* et la *Liberté*, ont publié des listes de vote, ayant la prétention de faire connaître les résolutions intimes des représentants du pays, quinze jours avant l'ouverture de la discussion.

On était habitué à plus de modération et d'esprit politique de la part de la *Liberté;* mais nous sommes dans un temps ou les illusions sur les hommes et les journaux font place quelquefois à d'étonnantes déceptions.

La Bourse s'est aussitôt effrayée ; et, puisque le succès de la Monarchie apparaissait comme douteux aux timides et aux irrésolus, non seulement le cinq pour cent a baissé de près de 2 francs, mais toutes les affaires commerciales ont été paralysées. Il a été prouvé ainsi, une fois de plus, que le plus léger souci de la prospérité publique devait commander aux conservateurs une adhésion absolue au grand acte accompli à Saltzbourg.

Grâce à Dieu, ces terreurs n'étaient pas justifiées. Les listes de vote dont on a eu peur avaient été élaborées à plaisir, pour faire croire que la République avait au sein de l'Assemblée nationale une majorité de quinze voix environ. Le scrutin prouvera que le parti monarchique est assuré au contraire d'une importante majorité.

L'article suivant que nous trouvons dans le *Figaro* et qui intéresse particulièrement le département du Lot, montre à quel degré les hypothèses mises en avant sur la décision prochaine de l'Assemblée sont erronées ou mensongères :

Plusieurs journaux publient des relevés fantaisistes du scrutin qui s'ouvrira sur la question de la République et de la Monarchie.

On comprend que nous ne voulions pas relever, département par département, les erreurs ou les énormités commises par ces journaux, sans même parler des morts, bien morts et bien enterrés, que l'on fait voter.

Prenons un seul département, celui du Lot, par exemple.

L'un de ces journaux classe M. Pagès Duport parmi les députés qui ont adhéré au centre-droit. Or, M. Pagès Duport n'a pas eu besoin d'adhérer au centre-droit, puisqu'il fait partie tout à la fois de cette réunion et de la réunion des *Réservoirs*. Et d'un.

M. Rolland est compris par ce même journal parmi les membres du centre gauche. Or, M. Rolland, député monarchiste, mais plutôt bonapartiste, n'a jamais fait partie, soit de près, soit de loin, d'une réunion quelconque. Il est malade depuis plusieurs mois, et se trouve dans l'impossibilité de se rendre à Versailles. Et de deux.

Un autre de ces journaux porte M. Léopold Limayrac parmi les adversaires de la monarchie. Or, M. Léopold Limayrac a voté l'amendement Ernoul le 24 mai, et il n'y avait aucun doute à émettre sur sa fidélité entière à cette ligne de conduite, même avant qu'il se déclarât publiquement pour la monarchie. Et de trois.

C'est comme chez Nicolet ; nous marchons de plus fort en plus fort. L'un de ces journaux inscrit M. de Lamberterie parmi les votants de la République. Or, M. de Lamberterie est l'un des membres les plus zélés de la réunion des *Réservoirs* et de la réunion du centre droit. Dans la séance du 22 courant, à Versailles, M. de Larcy, président de la réunion des *Réservoirs*, a fait connaître une lettre par laquelle le député du Lot s'excuse de ne pouvoir assister à la séance, et adhère chaleureusement à la restauration monarchique. Et de quatre.

Ainsi, quatre erreurs ou inexactitudes sur six députés dans le département du Lot.

Ab uno disce omnes.

On a voulu mettre en doute les paroles adressées par le maréchal Mac-Mahon à un certain nombre de députés qui s'étaient rendus auprès de lui. La note suivante envoyée à plusieurs journaux par le Secrétariat général du maréchal Mac-Mahon maintient, dans toute leur énergie, ces paroles que nous avons reproduites en tête de notre dernier numéro. Il est donc certain, entièrement certain, que le maréchal Mac-Mahon ne séparera pas sa cause de celle des conservateurs, et qu'il se retirerait s'ils n'obtenaient pas la majorité.

Voici la note en question :

Plusieurs journaux reproduisent une note relative aux intentions du maréchal de Mac-Mahon, qu'il disent leur avoir été envoyée par l'agence Havas, et le *Gaulois* croit pouvoir affirmer qu'elle a été transmise à cette agence par le cabinet du maréchal. Ce renseignement n'est nullement exact.

La seule note que le président ait communiquée aux journaux est celle qui a reproduit les paroles textuelles prononcées mardi dernier par le maréchal devant M. le comte Daru et plusieurs de ses collègues.

Il est un journal que nous citons volontiers, parce que, rédigé avec impartialité par des hommes versés dans tous les problèmes de la diplomatie européenne, il jouit, aussi bien en France qu'à l'Etranger, d'une autorité méritée, c'est le *Mémorial diplomatique*. Nous trouvons dans le numéro de ce jour, un entrefilet, qui confirme d'ailleurs, nos renseignements particuliers, et qui ne saurait trop être mis en lumière, car il détruit certaines inquiétudes. Le voici :

« Nous apprenons de bonne source que M. le comte de Chambord a fait savoir aux grands cabinets européens qu'il n'a nullement l'intention, dans le cas où il arriverait au trône, de troubler la politique des grandes puissances, ni le *statu quo* territorial de l'Europe. Ce prince ne pense pas plus au rétablissement du pouvoir temporel du Pape qu'à des restaurations en Italie et en Espagne, et il proteste péremptoirement contre des projets de cette nature, qu'un parti de l'Assemblée nationale ne cesse de lui prêter.»

Ces lignes sont importantes, et nous ne saurions assez les recommander à l'attention de nos lecteurs.

Revue des Journaux

Journal de Paris.

Quelques personnes regrettent que la commission de permanence n'ait pas convoqué, l'Assemblée nationale, pour les derniers jours du mois, et croient voir, dans le maintien de la fixation primitive de sa réunion au 5 novembre, un signe de faiblesse ou tout au moins d'hésitation du parti monarchique.

Nous eussions préféré, à coup sûr, que la question constitutionnelle fût vidée dans huit jours au lieu de l'être seulement dans quinze. La situation actuelle a un caractère tellement aigu que l'esprit public en ressent une irritation qui paralyse tout à fait ses ressorts. Outre l'énervement dangereux que cette prolongation d'attente provoque dans le pays, toutes les affaires financières, industrielles et commerciales, en souffriront, cela est incontestable. Le travail d'hiver est terminé. Les commandes du printemps ne seront mises en œuvre qu'après la solution de la crise pendante. Jusque là, le marasme général ira croissant.

Nous comprenons parfaitement, que l'opinion ait éprouvé une sorte de désappointement à rester en suspens une semaine de plus. Mais il n'y a pas à inférer de là que le parti monarchique s'affaiblisse ou hésite. La commission de permanence avait de bonnes raisons pour ne pas convoquer l'Assemblée nationale avant la rentrée normale. La commission ne pouvait guère convoquer l'Assemblée avant le 28. Cinq jours ne sont pas trop pour expédier les lettres de convocation et permettre aux députés de se réunir à Versailles. Or, plusieurs députés sont en ce moment à l'étranger. Ce court délai de cinq jours était insuffisant pour les prévenir et leur laisser le temps d'arriver ici. C'était là un premier empêchement, car il importe que les monarchistes soient à leur poste au moment des débats.

En admettant qu'ils eussent eu la possibilité matérielle d'y assister tous, le 28, il convient d'expliquer que deux jours ou trente-six heures au moins sont nécessaires pour la constitution des bureaux. Cela nous portait au 30. Il n'est pas probable, à la vérité, que la discussion constitutionnelle dure longtemps. Comme il ne s'agit plus aujourd'hui que de se compter, les monarchistes recourront le plus tôt possible à l'éloquence des chiffres. Mais enfin il y a l'imprévu, qui entre dans toutes les affaires humaines. Cet imprévu peut prolonger de quelques heures le passage de la République à la Monarchie. Or, le 1er novembre est le jour de la Toussaint, le 2 est un dimanche, le 3 est la fête des Morts, le 4 est la rentrée des cours et tribunaux. Voilà quatre jours consécutifs fériés ou chômés partiellement.

Si la discussion constitutionnelle n'avait pas été close la veille de la Toussaint, il y avait un inconvénient grave à agiter le sort de la France au moment où chacun aime à célébrer paisiblement le culte pieux des morts et où tout le monde, suspendant son travail, a l'esprit plus ouvert aux émotions publiques.

Nous devons dire également que, si bien nous avons le désir d'en finir promptement, d'autres raisons que la brièveté du délai de cinq jours et la succession de quatre jours de chômage au commencement de novembre justifient la commission de permanence. Si elle avait convoqué l'Assemblée avant l'expiration parfaite des vacances parlementaires, nos adversaires n'auraient pas manqué de dire que nous voulions user de surprise. Ils seraient peut-être même allés jusqu'à incriminer la loyauté de M. de Mac-Mahon que nous voulons voir briller dans tout son éclat, parce qu'il offre au pays un exemple d'honnêteté trop rare pour que nous fassions rien qui puisse en diminuer la salutaire influence.

Ce n'est ni par faiblesse ni par hésitation que la commission a maintenu la réunion de l'Assemblée au 5 novembre. Nous savons combien nous sommes, et nous ne redoutons pas l'issue. Dans deux semaines, M. le comte de Chambord sera sur le trône de France. Toutes considérations faites pour et contre une convocation anticipée, il vaut mieux que ce qui s'est fait soit fait. La restauration proclamée à la rentrée du 5, aura un caractère de réflexion et de régularité qui défiera toute critique. Quelques jours de plus ou de moins ne nous enlèveront pas une voix, au contraire. C'est un peu de patience à avoir, voilà tout. Le jour de la lutte, le 5, M. Gambetta verra si ces « couards » de monarchistes ont l'esprit clair, le cœur haut et la main ferme.

Paris-Journal.

Des gens qui ne sont pas à leur aise en ce moment, ce sont les républicains dits conservateurs. Personne assurément n'est sur des roses, mais ils y sont moins que personne, cela se voit à leur figure. Leur nom même est une bêtise, car républicains conservateurs, c'est comme qui dirait revolutionnaires conservateurs ; leur parti, si l'on peut appeler cela un parti, ne représente rien qu'un contre-sens vivant. Ils le sentent, et ils en souffrent, et ils font toutes sortes de grimaces qui les trahissent. Tant pis pour eux ! ils ne l'ont pas volé. Par leur sottise, par leur incurable besoin d'être dupes, par leur connivence avec ce qu'il y a de pire dans le mauvais, ils ont mérité, comme les premiers girondins, tout ce qui leur arrive ; on ne leur en dira, on ne leur en fera jamais assez.

Des gens que la Commune de Paris n'a pas éclairés, des malins qui avaient juré de fonder la république conservatrice, et qui en sont arrivés du premier coup à l'élection Barodet-Rouc, des badauds qui croient encore à *l'illustre libérateur du territoire*, des prudhommes cuirassés qui reprochent à l'Assemblée d'avoir été *ingrate* le 24 mai, des aveugles-nés qui n'ont pas encore vu clair dans le jeu du petit bourgeois, des malheureux qui sont d'accord avec M. de Bismarck pour travailler à l'établissement de la République en France, sont bien dignes de toutes les misères qui leur surviennent, et c'est pain bénit si leur mine prête à rire; mais le fait est qu'ils ont une triste figure.

Dans le grand duel qui va s'engager, et qui sera, nous le souhaitons bien, un duel à mort, ils ont peur de la défaite. On a toujours peur d'être battu; cependant il y a des échecs honorables, après lesquels la galerie rend hommage au courage malheureux; mais pour eux la défaite est nécessairement ridicule : elle tourne au sauve-qui-peut et à la déroute. Bien plus, elle a quelque chose de grotesque et de niais. Etre battus, quand il était si facile d'être victorieux, quand il suffisait de ne pas se déranger pour être à la bonne place, quand on a pour adversaires tous ses amis; être battus, quand on est transfuges, c'est le comble de la confusion et de la honte; être battus comme MM. Casimir Périer, Waddington et Bérenger l'ont été le 24 mai, c'est une idée véritablement insupportable.

La seule annonce de la démission du maréchal de Mac-Mahon les a fait pâlir, verdir même depuis deux jours. Ah! ce sont de braves gens, ils veulent bien donner une leçon au pouvoir, mais ils n'entendent pas le renverser; ils ne se contentent pas d'avoir avec eux M. Thiers et l'illustrissime Gambetta, il leur faut encore Mac-Mahon. Ils ont un vague instinct que leur aimable commandite manque un peu d'honnêteté, ils voudraient y en mettre une petite dose, et ne seraient pas fâchés que le maréchal la fournît. Ils se récrient, ils s'indignent à la seule supposition qu'il pourrait leur fausser compagnie un beau matin : « De grâce, restez, monsieur le maréchal, nous avons besoin de vous pour nous sauver de nos amis et de nous-mêmes! »

Ils comptent sans leur hôte; ils n'auront pas Mac-Mahon. Habitués à tous les mélanges, ils se figuraient bénévolement que le grand vaincu de Woerth se prêterait à leur chimie : sur ce point, il leur faut en rabattre; s'ils triomphent, Mac-Mahon ne restera pas, il l'a déclaré et cela suffit. Le maréchal n'est pas comme eux, il ne met pas sa main dans toutes les mains. Son patriotisme éclairé n'admet pas que, sous prétexte de patrie, un parti ait le droit de demander à un homme le sacrifice de son honneur. Il ne nous le ferait pas; ce n'est pas pour vous le faire. Il ne confond pas certains messieurs avec le pays.

Il se retirera donc, fatigué, dégoûté, mais pur de tout contact avilissant et de toute promiscuité outrageante. Nous espérons, quelles que soient les avances des républicains conservateurs, et les yeux doux qu'ils nous font déjà que le vrai parti conservateur suivra le maréchal de Mac-Mahon dans sa retraite. Il a couvert assez longtemps de son nom et de son autorité les coupables sottises de la république conservatrice. Le *Temps* et quelques autres bons apôtres du même acabit auront beau dire que nous ne sommes pas de bons citoyens, il y a un moment où les bons citoyens abdiquent. Il y a une heure où tout ce qui tient à rester propre se lave les mains. Si la France veut de la coalition soi-disant républicaine, c'est son affaire qu'elle en tâte! quand un fils de famille après toutes sortes de fredaines, veut encore manger de la vache enragée, il est bon qu'il en mange. La France désire une seconde Commune, qu'elle l'ait, si c'est l'unique moyen de l'en guérir. Au moins nous construirons après sur un sol déblayé et sur un terrain neuf. Quoi qu'il arrive, ils est temps, il est grand temps de laisser les responsabilités où elles sont, afin que cette chère et malheureuse patrie sache un jour quels sont les misérables qui l'ont perdue.

Français.

Rien ne saurait donner l'idée de ce que nous pourrions appeler la naïveté antipatriotique des députés de la gauche. Le *Siècle* publie avec quelque solennité, une déclaration de M. Henri Martin, qui peut se résumer ainsi : M. H. Martin examine quel est le gouvernement qui conviendrait le mieux en ce moment aux intérêts de la politique de M. de Bismarck, il découvre que c'est la république, que la monarchie contrarierait, au contraire, les desseins du chancelier, et il en conclut qu'il faut nous hâter d'établir la république et de repousser la monarchie.

C'étaient bien les mêmes hommes qui, sous l'empire, préoccupés aussi de l'intérêt de l'Allemagne et non de celui de la France, poussaient à l'unité italienne et à l'unité allemande.

Dirigés alors par M. Thiers, nous combattions cette politique imprévoyante et nous disions que ce n'était pas à nous au moins à aider et à provoquer la formation d'une unité qui serait nécessairement une menace contre la France. Seulement, il est une remarque qui se présente à tous les esprits. Dans cette campagne en faveur de la vieille politique française, nous ne rencontrions aucun allié en Allemagne. Personne au delà du Rhin n'aurait osé combattre l'unité en se fondant sur ce que cette unité contrariait les intérêts français. Aujourd'hui les Allemands, cherchant à empêcher la France de se relever, et désirant dans leur intérêt, nous maintenir dans un régime incertain, périlleux, sans passé et sans avenir, ne pouvant engager sa parole à quinze jours d'échéance, et par suite sans alliance, sans action extérieure, trouvent au contraire en France tout un parti qui se fait leur allié, leur complice, et qui prétend invoquer l'intérêt de l'Allemagne comme la raison qui doit décider les représentants de la France.

Ce contraste n'a pas besoin d'être commenté.

***

Lorsque M. Odilon Barrot, chargé d'accompagner le vieux roi Charles X sur la route de l'exil, eut accompli sa mission, il dit à l'infortuné monarque en lui montrant le jeune fils du duc de Berry : « Sire, gardez bien cet enfant, il porte avec lui les destinées de la patrie. »

Les évènements devaient justifier ces paroles et, à quarante ans de distance, le parti conservateur, insulté et menacé dans notre pays par la tyrannie démagogique, devait se tourner vers le chef de la maison de France pour lui confier notre honneur national et nos libertés.

C'est bien en effet des *destinées de notre pays* qu'il s'agit aujourd'hui.

Que l'on envisage notre situation vis-à-vis de l'étranger ou l'état des partis à l'intérieur, la monarchie constitutionnelle se présente à nous, non pas comme une réaction, une revanche de 1789, mais comme une précaution contre 1793 et 1796, comme une phase réparatrice de notre histoire pendant laquelle nous pourrons nous recueillir, selon l'expression de M le comte de Chambord, et suivre les longs desseins qu'un pouvoir éphémère est impuissant à concevoir et à exécuter. Croit-on que l'Angleterre aurait pu soutenir contre le premier Napoléon cette lutte patiente et obstinée qui fut continuée pendant tant d'années jusqu'à ce que les revers se changeassent en victoires si la politique de Pitt et de Wellington n'avait pas eu pour point d'appui la dynastie de Hanovre? Enfin, après tant d'essais infructueux, poursuivis pendant les dernières années, en face d'un parti républicain divisé en trois ou quatre sectes, en présence d'un pays désireux avant tout de travail et de sécurité, que peut faire le parti conservateur de plus conforme à ses intérêts que de se ranger autour d'un trône dont les appuis naturels sont les principes les plus populaires et les hommes d'Etat les plus éminents de notre pays?

Puissent les anciens amis de M. Odilon Barrot, ces compagnons des Périer et des Salvandy qui, les premiers, ont prononcé en France le mot de fusion, comprendre ce que toute la bourgeoisie française, ce que toute la partie éclairée et croyante de notre pays demande d'eux.

Mgr l'évêque d'Orléans adresse à ses diocésains, pour leur demander des prières publiques en faveur de l'Assemblée, une lettre dont nous sommes heureux de pouvoir publier d'importants fragments :

Qui ne s'associerait, avec un religieux empressement, aux vœux de l'Assemblée nationale, et ne donnerait avec elle ce grand et solennel témoignage de sa foi et de confiance en Dieu ?

Le souffle de Dieu, ce souffle sacré que les saints livres nomment l'Esprit de grâces et de prières, *spiritus gratiæ et precum*, n'est-il pas, en ce moment, descendu sur nous? Quand est-ce que la France a plus prié! Voyez tout ce qui se passe: vers tous les sanctuaires renommés par les miracles de la bonté divine accourent, plus pressés même qu'aux siècles de foi, ces flots de pélerins; entendez leurs cantiques et tous les cris de leur prière: est-il possible que de tels accents ne montent pas jusqu'à Dieu ?

Mais aussi, N. T-C. F., quand est-ce qu'il fut plus nécessaire de prier? Le secours, nous l'espérons, nous l'appelons: il viendra, il est proche peut-être; mais, jusqu'à ce qu'il soit venu, les périls de l'heure présente et de l'avenir, il n'est plus permis à personne de l'ignorer, sont suprêmes.

Dans ces sentiments, N. T-C. F., prions, élevons vers Dieu le cri de nos âmes; demandons que les douleurs de l'Eglise et de la France soient enfin consolées; que notre patrie revienne aux vérités et aux vertus qu'elle a trop délaissées; à la loi, à la grande loi, à ce décalogue éternel, fondement de tout: que sur cette base divine elle assoie ses destinées humaines, quelles qu'elles soient, à quelque régime politique qu'elle se trouve réservée.

Prions donc et espérons; car il y a toujours Dieu, puissance, bonté, sagesse infinie! Toujours il peut, il veut, il sait nous sauver!

Quoi! lui qui a pitié d'un vermisseau, lui qui a compté les cheveux de notre tête, il n'aurait pas des entrailles de miséricorde pour les nations! Ah! sans doute, il les visite quelquefois dans sa colère. On doutait de lui. On ne prononçait plus son saint nom. On blasphémait sa justice! On n'entendait plus parler de sa puissance. Oh! alors, tout à coup il se révèle, il se montre, il se déclare! Il juge les rois et les peuples. Il amoncelle les ruines. Il brise, il écrase les plus fortes têtes. Et les nations éperdues se prosternent, le front dans la poussière.

Mais alors aussi il les visite dans sa miséricorde, Il fait lever la lumière de l'Orient sur leur tête; il leur envoie un éclair de sa providence. Il aplanit les obstacles, il rapproche les cœurs, et des choses réputées impossibles s'accomplissent tout à coup comme d'elles-mêmes, et ceux qui, dans leur détresse, levaient les mains vers lui, sentent soudain qu'ils n'ont pas prié vainement.

Lui, à qui seul appartiennent la sagesse universelle et la force invincible, il change, quand il le faut, les temps et les âges; il rajeunit les siècles passés, les nations vieillies. Il fait les temps nouveaux, les grands siècles, les grandes époques, les grands hommes; et c'est ici un des plus beaux, des plus étonnants spectacles qu'il puisse donner à la terre, lorsque, dans les puissantes industries de sa droite, il saisit les chefs des nations ou les princes de l'intelligence humaine, et, s'attachant à ces natures d'élite, comme pour les féconder par une création nouvelle, il opère souverainement dans leurs âmes des transformations inattendues, et les lance tout à coup dans les voies de la foi, à la recherche et à l'œuvre du salut des peuples!

Autrefois, quand la République romaine périssait dans les déchirements des discordes civiles, le poète de Rome adressait à ses dieux cette prière pour un siècle arrivé au penchant de sa ruine:

Di Patrii Indigetes....
Hunc saltem everso Juvenem succurrere sæclo.
Ne prohibete!

Nous, M. T.-C. F., dans un sentiment patriotique inspiré par des pensées plus hautes encore, demandons à Dieu qu'au moment où les représentants de la France délibèrent sur ses destinées, il bénisse leurs conseils, afin que de leurs résolutions puisse sortir le salut du pays, et non pas sa ruine; et qu'il fasse surgir enfin au milieu de nous ceux dont la patrie reconnaissante dira un jour : « *Ceux là du moins étaient vraiment de la race des hommes qui sauvent les nations!* »

PROCÈS BAZAINE

Audience du 24 octobre.

L'audience d'hier a été levée presque aussitôt que ouverte. Le bruit a couru, aujourd'hui, que le maréchal Bazaine aurait eu une attaque de catalepsie.

Les témoins entendus aujourd'hui ont ému les plus indifférents : d'abord, c'est M. Renault, le chef de gare de Novéant. Toute la journée du 13 août, au milieu des trains de voyageurs, de marchandises, de matériel et de ravitaillement, il a fait expédier des dépêches à Metz signalant l'approche de l'ennemi, la nécessité de détruire les ponts. On ne lui répondait que par des accusés de réception laconiques et des refus d'ordre impitoyables.

Après M. Renault, c'est M. Jaumèz, c'est M. Mathieu, « propriétaire à Novéant. » Il raconte les efforts qu'il a faits dans toute la journée du 13 août pour obtenir de Metz l'autorisation de couper le pont par lequel l'ennemi allait passer. Il envoyait dépêche sur dépêche : on lui répondait immédiatement, mais les réponses étaient de nature à paralyser tout patriotisme : « Tenez-vous tranquille. » La dernière dépêche même avait un caractère d'ironie : « N'ayez pas peur des Prussiens. » Le témoin ne dit pas un mot du maréchal, mais l'effet de ce témoignage est profond dans toute la salle.

Me Lachaud le sent, et il s'empresse, sous prétexte d'une question qu'il adresse au témoin, d'indiquer que le maréchal Bazaine, absent de Metz le 13 août, n'a pu recevoir et n'a reçu aucune des dépêches.

M. Scall, inspecteur du chemin de fer, raconte qu'il a soumis au maréchal différents projets, que tous ont été repoussés. L'un de ces projets consistait à enlever à Remilly quinze cents wagons de vivres et de munitions que l'ennemi y avait aventurés et qu'il eût, paraît-il, été facile de lui prendre. N'y avait-il rien de téméraire dans le projet de M. Scall? Le général Pourcet paraît le considérer comme sérieux : le maréchal le traite de chimérique.

Ce n'est là qu'un incident. La question grave est celle des ponts. Il y a quatre ponts en amont de Metz : le pont de Pont-à-Mousson, le pont d'Ars, le pont de Novéant et le pont de Longeville. Les trois premiers n'ont pas été détruits : ils ont servi à l'ennemi. Le pont de Longeville seul a été rompu; mais ce pont était placé sous le canon des forts de Metz et c'était précisément le seul dont la rupture fût inutile. L'interrogatoire et les dépositions mettent ce point particulier dans la pleine lumière.

Le colonel Fay était, à Metz, attaché au service du bureau des renseignements. L'institution de ce service était excellente, les hommes qui y donnaient leurs concours étaient éminents. Aucun usage n'a été fait de ces ressources. Le colonel Fay a, dans un langage ferme, précis, clair, raconté toutes les opérations auxquelles il avait pris part les 13, 14, 15 et 16. Il déclare qu'il n'a reçu aucun ordre pour étudier les itinéraires qu'après le passage de la Moselle et au débouché des ponts les troupes devaient suivre pour gagner les plateaux.

Audience du 25 octobre.

Cette séance, tout en n'étant pas dépourvue d'intérêt, n'a pas fait faire un pas à la question de fond. Ce sont des détails, quelquefois contradictoires, sur des ordres donnés et reçus. Les dépositions les plus importantes sont celles du Maire de Verdun et de son adjoint, d'où il résulterait que Bazaine, avec son armée, était attendu à Verdun, le 17 août au plus tard. Les témoins ont reçu l'Empereur à son arrivée, celui-ci leur dit : « Le maréchal me suit, il couchera à Conflans ce soir, demain il sera ici. » Le maire ayant fait observer qu'il y avait en ville des approvisionnements exposés à tomber dans les mains de l'ennemi, Napoléon III répondit : « Bazaine les emportera. » L'accusé ne nie pas le projet de retraite sur Verdun, mais il prétend n'avoir pas eu d'ordre absolu à cet égard, et qu'il s'est déterminé par les circonstances qui n'étaient pas favorables à l'exécution de ce projet.

Les autres dépositions faites soit par le général Jarras, soit par des officiers d'état-major roulent principalement sur les ordres donnés par le maréchal dans la journée de St-Privat. Un débat s'engage entre deux de ces témoins pour savoir si Bazaine, dans la soirée du 13, a ordonné à Bourbaki avec la garde, de *rester* ou de *rentrer*. En tous cas, il n'y a pas de trace d'ordre qui lui enjoigne d'aller au secours de Canrobert.

(*La suite au prochain numéro.*)

Chronique locale

et méridionale.

Nous sommes heureux de reproduire les lignes suivantes du *Figaro*, qui, à propos du procès Bazaine, met en relief la grande physionomie de notre illustre compatriote, le maréchal Canrobert :

Quand cet effroyable drame a commencé, nous n'étions préoccupés que d'une chose : cette pauvre armée, qui allait être traînée sur la claie et livrée aux avocats!

Les événements avaient été si horribles, les situations si imprévues, que nous craignions d'apprendre certaines erreurs, certaines défaillances; par dessus tout, nous craignions de voir des chefs compromis se rejeter la responsabilité et s'accuser les uns les autres.

Au lieu de cela, jamais la vieille armée n'est apparue plus digne de nos respects! Avec quel intérêt on a vu s'avancer ces hommes qui ne savaient pas toujours parler, mais qui ont si bien su se battre et qui ont tout souffert; ces hommes de silence et de devoir, qui n'ont même pas la pensée de leur mérite et le secret de leur vie!.. Et, à leur tête, le héros d'Afrique, de Crimée et de Rézonville, ce Canrobert tant aimé des soldats, à qui la légende avait fait une autre physionomie!

Comme on l'écoutait! comme tout ce public était suspendu à ses paroles! Quel charme on trouvait dans cette spirituelle bonhomie et cette naïveté fière! Combien on était étonné et ravi de voir tant d'intelligence et d'esprit chez un homme que sa bravoure dispensait de tout autre mérite.

Cher Canrobert ! belle et simple physionomie, qui grandira avec le temps ; homme des âges antiques, que notre époque était indigne de connaître, et qui pourrait dire comme Henri IV : « C'est après ma mort que vous saurez ce que je vaux ! »

Quand on parcourt cette vie de modestie, de valeur et de loyauté, quand on se rappelle les services que cet homme a rendus à la France, et la façon dont ce malheureux peuple l'en a récompensé, on pourrait perdre l'espérance, si, s'élevant au-dessus de ces tristesses, on ne voyait, au contraire, qu'à mesure que les hommes de parole ne cessent de descendre, les Mac-Mahon et les Canrobert grandissent tous les jours.

Nous recevons de notre compatriote M. l'abbé Darnis, l'émouvant récit qu'on va lire. Nous ne l'apprécions pas, il parle assez haut de lui-même :

A cette heure, Monsieur, où l'on parle de nos malheureux drapeaux de Metz, qu'on devait brûler et qui ont servi de trophées à nos implacables ennemis, voici une petite histoire qui aura, du moins, le mérite de l'opportunité. Peut-être vos lecteurs la liront avec plaisir :

Au moment où les soldats du 62e de ligne, fous de rage et de douleur, apportaient avec leurs armes, le drapeau du régiment au fort Queuleu, où les Prussiens devaient se donner la peine de les prendre (voilà j'espère des vainqueurs heureux), je me trouvai sur le passage de ces braves !

— Donnez-moi, leur dis-je, ce cher drapeau, je le sauverai ; il ne faut pas le laisser souiller par la main d'un Prussien.

— Vive M. l'aumonier ! le voilà, le voilà ! — Oh ! rapportez-le en France, s'écrient ces braves guerriers, dignes certainement d'une meilleure destinée, et les yeux mouillés de larmes, de gros soupirs soulevant ma poitrine brisée par la torture et la souffrance la plus vive que j'eusse encore endurée, je rentrai à mon camp de Montigny par une nuit obscure, un temps affreux.

Les officiers du 3e lanciers, au nombre d'une vingtaine, étaient venus à ma tante pour me faire leurs adieux avant de partir pour l'exil ; ils venaient me serrer la main, m'embrasser.

De ma vie je n'oublierai la scène dont je fus témoin, quand je leur parlai de ma résolution et que je leur montrai ce drapeau qui, en Crimée et en Italie nous avait conduits à la victoire, et qui, à cette heure funeste devenait la proie du Prussien.

Tous, tous ensemble se découvrirent, et tous l'embrassèrent à la ronde avec respect, avec amour. Les larmes coulaient abondantes, des soupirs s'entendaient, des grincements de dents accompagnaient cette muette poignée de main, si éloquente dans le malheur, et l'on se sépara peut-être pour toujours !...

Oh ! que le bon Dieu fasse miséricorde à ceux de ces braves qui reposent sur la terre étrangère, et que ceux qui survivent puissent, avec moi, voir de meilleurs jours !!!

Et le drapeau? Hé bien ! le lendemain, 1er novembre, je roulai le drapeau du 62e de ligne autour de mon corps. Avec lui je traversai toutes les lignes prussiennes, et le 18 j'arrivai à la modeste maison paternelle, à la Garde-de-Bio, près Gramat, où m'attendait pour me remettre de mes fatigues, le baiser de ma vieille mère.

Ce drapeau est encore là, et il dira à mes neveux leurs devoirs dans l'avenir.

J'ai l'honneur d'être, etc.

DARNIS,
Aumônier militaire.

Le *Journal des Débats* apprend qu'à la suite d'une longue discussion, à laquelle le conseil des ministres a consacré plusieurs séances, la législation électorale municipale serait complètement modifiée.

Désormais pour être électeur municipal, il faudrait être citoyen français, avoir vingt-cinq ans accomplis, jouir de tous ses droits, et de plus avoir, depuis trois années au moins, son domicile réel dans la commune. Quant à la nomination des maires et adjoints, elle aurait lieu à l'avenir par décret du chef du pouvoir exécutif dans les chefs-lieux de département et d'arrondissement, quelle qu'en soit la population et dans les villes de plus de 10,000 âmes. Elle aurait lieu par simple arrêté préfectoral dans toutes les autres communes. Les maires et adjoints seraient pris dans le sein des conseils municipaux, mais ils pourraient l'être en dehors, en cas de dissolution ou de révocation. Le gouvernement a, par suite, rédigé dans ce sens un projet de loi que M. Beulé se propose de déposer sur le bureau de l'Assemblée nationale, dans la séance de rentrée du 5 novembre prochain.

Le ministre de la guerre a décidé qu'en raison des changements de garnison qui sont en voie d'exécution, les engagés conditionnels d'un an, désignés pour les 8e et 9e cuirassiers, 1er, 8e, 10e, 11e et 19e dragons ; 5e et 13e chasseurs ; 2e et 10e hussards ; 16e et 30e régiment d'artillerie, ne seront mis en route que le 20 novembre. Des ordres sont donnés d'urgence au recrutement pour que les jeunes gens soient prévenus individuellement de la date nouvelle à laquelle ils devront se mettre en route.

Un escadron du 14e chasseurs se rendant d'Auch à Moulins, passera à Cahors le 1er novembre, à Frayssinet le 2, à Souillac le 3.

Un escadron du 11e dragons se rendant de Lyon à Montauban, passera à Souillac le 14 novembre, séjournera à Frayssinet les 15 et 16 et passera à Cahors le 17.

Le commissaire de police de Cahors, à qui des plaintes avaient été portées contre une maison de jeu où des pères de famille allaient depuis déja longtemps, porter le fruit de leurs labeurs, le pain de leurs enfants, a été assez heureux, hier soir à dix heures, avec l'aide de ses agents, qui l'ont parfaitement secondé, pour mettre la main sur une partie de Baccarat, qui se tenait dans un appartement au 1er étage de la maison d'un cafetier aubergiste du faubourg St-Georges.

Les joueurs ont été surpris en flagrant délit, et la police s'est emparée d'une partie des enjeux, des cartes et des tapis.

Une information a été faite séance tenante, et le procès-verbal en a été transmis au parquet avec les pièces à conviction.

Par arrêté préfectoral du 23 octobre, M. Auguste Bouyssou, est nommé percepteur-surnuméraire, en remplacement de M. Séguy, appelé à la perception du Vigan.

Tous les corps d'état veulent avoir leur Bal. Samedi soir c'était le tour des Cordonniers. La fête ne laissait rien à désirer. La salle du théâtre avait été soigneusement décorée et les invités ont dansé jusqu'au matin. Ce que nous tenons surtout à remarquer c'est que la courtoisie et l'ordre le plus parfait règnent aujourd'hui dans ces amusements de la jeunesse.

Sur le rapport de M. le ministre de l'Intérieur, une mention honorable a été accordée à M. Rossignol (Antoine), président de la Société de secours mutuels de St-Éloi, de Gourdon, et à M. Naves (Louis), trésorier de la Société de secours de *Saint-Vincent-de-Paul*, à Catus.

M. de Valon, élève au lycée de Cahors, vient d'être reçu bachelier ès-sciences à la dernière session d'examen à Toulouse.

La comète découverte il y a près d'un mois par les astronomes, s'est sensiblement rapprochée de notre globe et est actuellement très-visible le matin à l'œil nu.

Elle se lève dans la région de l'Est vers 4 heures et disparaît au jour vers le Sud.

Elle est beaucoup plus volumineuse qu'une étoile de première grandeur, a la forme d'un globe de feu, est dépourvue de queue, et son aspect est d'un rouge vif très-brillant.

M. le Ministre de l'instruction publique vient d'adresser la circulaire suivante aux recteurs :

« Monsieur le Recteur,

» L'attention de l'autorité supérieure a été appelée à plusieurs reprises sur ce fait que des candidats au certificat de grammaire, après avoir été ajournés, allaient, au lendemain de leur échec, se présenter devant un autre jury, sans qu'il fût possible de s'opposer à un pareil abus.

» J'ai dû me préoccuper de cette question, et, après avoir pris l'avis du conseil supérieur de l'instruction publique, j'ai soumis à l'approbation du Président de la République un décret dont j'ai l'honneur de vous adresser copie, et qui rend applicable, aux candidats dont il s'agit, l'article 63, paragraphe 3 de la loi du 15 mars 1850.

» Vous voudrez bien prendre les mesures nécessaires pour assurer l'exécution de ce décret, en exigeant qu'à l'avenir les candidats qui auront été ajournés ne puissent se présenter à une nouvelle épreuve qu'après un délai de trois mois, à peine de nullité de l'examen. »

Cette circulaire est accompagnée d'un décret du 12 septembre dernier, ainsi conçu :

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts ;

Vu l'article 63 de la loi du 15 mars 1850 ;

Vu l'avis exprimé par le conseil supérieur de l'instruction publique dans sa séance du 12 juin 1873 ;

Décrète :

Art. 1er. — L'article 63, paragraphe 3 de la loi du 15 mars 1850 est applicable aux candidats au certificat de grammaire.

Art. 2. — Le Ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts est chargé d'assurer l'exécution du présent décret.

Fait à Versailles, le 12 septembre 1873.

Signé : Maréchal DE MAC-MAHON.

ECOLE NAVALE

L'instruction pour le concours d'amission, en 1874, à l'école navale est déposée à la Préfecture, où il en sera donné communication, sans déplacement, aux personnes qui le demanderont.

Les candidats doivent se faire inscrire à la préfecture du département, où est établi le domicile de leur famille *du 1er au 25 avril.*

Les demandes de places gratuites ou demi-gratuites, faites en faveur des candidats, devront être envoyées à la préfecture dans les délais fixés pour l'inscription, sous peine d'être considérées comme non avenues.

Le 10 novenbre 1873, à huit heures du matin, un concours public sera ouvert à la Préfectnre d'Alger, dans une des salles de la Préfecture, pour un emploi de Directeur-Comptable de l'hôpital de Mustapha.

Le Jury se réserve expressément de n'admettre au concours que des candidats âgés de 30 ans au moins et de 55 ans au plus, dont la moralité, les aptitudes physiques et les titres antérieurs lui paraîtront suffisants. Un cautionnement de 5,000 francs sera exigé du candidat reconnu admissible.

Aux termes de loi du 31 janvier 1833, le montant des mandats d'articles d'argent non réclamés par les ayant-droit dans un délai de huit années à partir de la date du versement des fonds, est définitivement acquis à l'Etat.

En conséquense, le public est prévenu que les mandats délivrés en 1866, et restés impayés jusqu'à ce jour, seront atteins par la prescription en 1874, suivant les dates d'émission. Le dernier délai de remboursement pour les mandats émis en 1865 expirera à la fin de l'année 1873.

Dernières nouvelles

Versailles, 27 octobre, soir.

Vous voyez bien que mes renseignements étaient exacts, lorsque je prévenais vos lecteurs, il y a plus d'une semaine de cela, de se tenir en garde contre ce que j'appelais les *manœuvres de la dernière heure.* La note publiée par la *Liberté* sur de prétendues contestations du comte de Chambord, n'est qu'un faux, ou tout au moins une mystification. Elle n'aura d'autre résultat, et elle n'a eu peut-être d'autre but que d'obliger le comte de Chambord à couper court à tous ces faux bruits en prenant lui-même la parole. Les journaux de la gauche parlent d'enquête relative à des assertions ayant trait à des engagements pris par certains membres du centre gauche de voter en faveur de la Monarchie. Que diraient-ils d'une enquête ayant pour but d'arriver à connaître l'origine de la note en question, transmise à la *Liberté* et au *Paris-Journal*? Ne serait-ce pas le cas de dire « Qui trompe-t-on ici? »

Vous voyez, du reste, le cas qu'il faut faire de certaines solennelles affirmations. Les organes impérialistes avaient mis au défi l'*Officiel*, de démentir leur affirmation sur la prétendue fausse interprétation donnée à la réponse du maréchal Mac-Mahon qu'il n'accepterait pas la prolongation des pouvoirs. Ils savaient bien que l'*Officiel* ne parlerait pas. Mais voici que la présidence, elle-même, relève le défi de ces journaux, et adresse à la presse une note qui contredit la version des organes impérialistes. Seront-ils satisfaits maintenant ?

La suppression de l'*Avenir national* n'a pas été décidée à cause des injures contenues dans son article contre le comte de Chambord, mais parce que cet article intitulé « *A bas Chambord* » du publiciste radical bien connu qui se cache sous le pseudonyme d'*Alceste* était, d'un bout à l'autre, une excitation à la haine des citoyens les uns contre les autres et un véritable appel à la révolte. Quant à la *Ville de Paris,* journal paru le lendemain même de la suppression de l'*Avenir*, il a été supprimé, et parce qu'il n'avait plus le droit de paraître, le terme de son autorisaton échéant aujourd'hui même, et parce que ce n'était que la réédition du même journal l'*Avenir* auquel on n'avait changé que le titre. L'autorité est décidée à maintenir l'ordre et empêcher à tout prix que des hommes malintentionnés cherchent à prêcher la révolte dans un moment où les esprits sont déjà suffisamment surexcités.

Dépêches Télégraphiques

Versailles, 28 octobre, 3 h. soir.

Les journaux d'hier ont publié une lettre de M, Acloque par laquelle cet honorable déclarait devoir voter pour la République. Cette lettre est l'œuvre d'un faussaire. M. Acloque vient de télégraphier de Toulouse qu'il n'avait jamais rien écrit de semblable.

— M. Chesnelong vient d'écrire à la *Liberté* pour lui déclarer 1° Qu'il était complètement seul avec le comte de Chambord quand celui-ci lui a accordé audience, 2° qu'il maintient énergiquement tous les termes de ses discours aux différentes réunions. Il est donc désormais certain que le document publié par la *Liberté* est apocryphe comme la lettre de M. Acloque.

— M. Raoul Duval vient d'écrire aux journaux, pour annoncer qu'il n'a pas assisté à la réunion de l'appel au peuple, tenue samedi, et pour déclarer qu'il entend conserver sa liberté d'action.

— Le bruit, que M. Léon Say, ait quitté la rédaction du *Journal des Débats*, n'est pas confirmé.

— La *Presse* dit que M. le comte de Chambord écrira très prochainement une lettre de remerciements à M. Chesnelong, bien loin de le considérer comme un traducteur infidèle de sa pensée.

Versailles, 28 octobre, 5 h. soir.

Plusieurs journaux mentionnent le bruit sérieux que M. le comte de Chambord aurait mandé près de lui un prince de la famille d'Orléans.

Le *Gaulois* publie un article remarquable disant que la Monarchie aura la majorité si M. le comte de Chambord confirme, par lettre, les déclarations Chesnelong.

L'opinion presque générale est que la lettre de M. le comte de Chambord ne tardera pas à arriver.

Bourse de Paris.

Paris, 28 octobre 1873, soir.

Rente	3 p. %	57,20
—	4 1/2 p. %	81,50
—	5 p. %	92,42
—	5 p. %.....	92,00

Annonces

—

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalescière Du Barry, de Londres.

Vendu maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

— Aucune maladie ne résiste à la douce *Revalescière Du Barry*, qui combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dyssenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 175,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Le grand explorateur scientifique, docteur Livingtone, en faisant son rapport à la Société géographique de Londres sur son voyage en Afrique, dit :

« Les habitants de la province d'Angola paraissent jouir d'une felicité élyséenne ; ils n'ont besoin ni de médecin, ni de drogues, leur nourriture principale étant la *Revalescière* que Du Barry a introduite en Europe ; ils sont parfaitement exempts de maladies ; la phthisie, scrofules, cancers, fièvres, constipations, diarrhée, etc., leur sont complétement inconnus, ainsi que la petite vérole, rougeole, etc.

Cure n° 62,845.

Ecrainville (Seine-Infér.), 27 nov.

Je souffrais depuis trente-six ans d'un asthme qui me forçait à me relever quatre ou cinq fois chaque nuit par l'oppression qui allait me faire perdre respiration. Il y a huit jours que je prends la Revalescière Du Barry, et je m'en trouve très bien. Je dors maintenant très bien et respire facilement.

A BOILET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 k., 2 fr. 25 ; 1/2 k., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* qu'on peut manger en tout temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La *Revalescière Chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 576 tasses, 60 fr. ; ou environ 10 c. la tasse — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez Vinel, pharmacien,

Du Barry et Ce, 26, place Vendôme, Paris.

LES MODES DE LA SAISON

JOURNAL ILLUSTRÉ DE LA FAMILLE

publie *chaque Samedi* un numéro de 8 pages, in-folio, formant, à la fin de l'année, un magnifique volume composé de :

52 Numéros illustrés.
52 Gravures coloriées à l'aquarelle dont 12 à neuf figures, 36 à trois figures, et 4 représentant des ouvrages de fantaisie.
24 Planches avec 400 patrons en grandeur naturelle.
3,000 Gravures noires intercalées dans le texte.
Chronique de la mode, Courrier de Paris, Nouvelles et Variétés instructives et morales.

Prix de l'abonnement.

Édition sans Gravures coloriées :

Paris : Un an, 14 fr. — Six mois, 8 fr. — Trois mois, 4 fr.
Départements : Un an, 16 fr. — Six mois, 9 fr. — Trois mois, 5 fr.

Édition avec Gravures coloriées :

Paris : Un an, 25 fr. — Six mois, 13 fr. — Trois mois, 7 fr.
Départements : Un an, 27 fr. — Six mois, 15 fr. — Trois mois, 8 fr.

LA SAISON

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES

publie chaque *quinze jours* un numéro de 8 pages, in-folio, formant, à la fin de l'année, un magnifique volume, composé de :

26 Numéros illustrés.
26 Gravures coloriées à l'aquarelle, représentant chacune de 2 à 3 figures.
12 Planches avec 200 patrons en grandeur naturelle.
1,500 Gravures noires intercalées dans le texte.
Chronique de la mode, Courrier de Paris, Nouvelles et Variétés instructives et morales.

Prix de l'abonnement.

Édition sans Gravures coloriées :

Paris : Un an, 8 fr. — Six mois, 5 fr. — Trois mois, 3 fr.
Départements : Un an, 10 fr. — Six moix, 6 fr. — Trois mois, 3 fr.

Edition avec gravures coloriées :

Paris : Un an, 14 fr. — Six mois, 8 fr. — Trois mois, 4 fr.
Départements : Un an, 16 fr. — Six mois, 9 fr. — Trois mois, 5 fr.

LES ABONNEMENTS PARTENT DU 1er DE CHAQUE MOIS.

Pour s'abonner, il suffit d'envoyer un mandat sur la Poste à l'ordre de M. le Directeur des *Modes de la Saison*, 51, rue Vivienne, à Paris.

Pour paraître, à partir du 10 Octobre

En cent livraisons, grand in-4o, à raison de 2 livraisons par semaine

LE

MÉMORIAL DE CHISLEHURST

Récit populaire illustré du règne de Napoléon III

PUBLIÉ PAR UNE RÉUNION D'ÉCRIVAINS

Sous la direction littéraire de

M. PAUL DE CASSAGNAC, ✵,

Rédacteur en chef du *Pays*.

C'est sous la dictée de Napoléon Ier que le comte de Las Cases a écrit le *Mémorial de Sainte-Hélène ;* c'est en quelque sorte sous la dictée de Napoléon III que nous écrivons le *Mémorial de Chislehurst*, puisque cet ouvrage sera le reflet et la photographie, pour ainsi dire, des pensées, des écrits, de la parole même du Souverain à qui la France doit tant et qu'elle a si peu payé.

Présenter le second empire sous son jour véritable, — aux injustices du pamphlet, répondre par la grande et impartiale voix de l'histoire, — après César, — raconter Auguste, — dire les gloires d'un règne qui, en définitive, tient la première place dans la seconde moitié du XIXe siècle, — montrer ce que fut la France pendant ces dix-huit années, et ce qu'elle aurait continué d'être sans les efforts incessants de ses plus implacables ennemis du dedans, véritables alliés de l'étranger : telle est la tâche que nous nous imposons. Nous nous entourons pour écrire ce livre, des documents les plus authentiques, puisés aux sources les meilleures et les plus certaines ; nous sommes, nous le répétons, L'IMPARTIALE HISTOIRE, miroir *exact* et *fidèle* des faits accomplis.

Le nom seul du directeur littéraire de l'Œuvre en est le plus sûr garant.

Le *Mémorial de Chislehurst* paraîtra en 100 livraisons, grand in-4o, de huit pages chacune, à raison de deux par semaine, et formera ainsi un volume de 800 pages. Il sera imprimé en très-beaux caractères et tiré sur papier de luxe ; les gravures qui accompagneront son texte, reproduisant toutes les célébrités et tous les faits mémorables du second empire, seront dues au crayon et au burin des premiers artistes de Paris. Elles seront au nombre de plus de 200, dont 100 au moins de page entière. Rien, en un mot, ne sera négligé pour faire de cette œuvre un VÉRITABLE MONUMENT élevé au souvenir glorieux et douloureux à la fois du GRAND MORT DE CHISLEHURST.

Pour souscrire et recevoir franco les 100 livraisons à domicile, adresser la somme de 20 francs pour Paris ; 22 francs pour les départements, en un mandat de poste, ou un bon à vue sur Paris, à M. J. POUPART, ✵, éditeur du MEMORIAL DE CHISLEHURST, 5 place de la Bourse, Paris.

LA NATURE

Revue des Sciences

La nature paraît tous les samedis. Chaque numéro est formé de 16 pages, à deux colonnes. Chaque année de la publication comprendra deux magnifiques volumes grand in-8o, richement illustrés de 416 pages chacun, avec titre, frontispice, table et index alphabétiques, qui seront donnés en supplément, en sus des 416 pages.

La collection du journal sera une véritable encyclopédie, en même temps qu'une revue annuelle des découvertes, et des travaux scientifiques de la France et de l'étranger. *La Nature* tout en ayant pour but spécial de traiter les questions d'actualité, offre aussi à ses lecteurs, sous une forme attrayante et sérieuse tout à la fois, des articles de *variétés* sur les merveilles de la science et de ses applications aux arts et à l'industrie.

Bureaux, 13 passage Saulnier, Paris.

LE TOUR DU MONDE. *Nouveau journal des voyages* Sommaire de la 666e livraison (11 octobre 1873). — Texte : Voyage aux îles Sandwich (îles Havaï), par M. C. de Varigny. 1855-1869. Texte et dessins inédist. — Neuf dessins de H. Clerget, J. Moyet, Emile Bayard et E. Riou.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

Le Procès Bazaine

La librairie Garnier frères, 6 rue des saints-pères, publie un résumé très exact et très complet du *Procès Bazaine*, illustré de portraits plans de batailles et gravures.

Cette publication parait, au fur et à mesure des débats, par Livraisons à 10 centimes, qui, réunies, formeront un superbe volume de Bibliothèque.

On souscrit chez tous les libraires de Paris et de la Province.

DÉPARTEMENT DU LOT.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS.

Commune de Calvignac.

Publication du Plan parcellaire.

Chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 5, de Calvignac à Cajarc.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

AVIS AU PUBLIC

Le Maire de la commune de Calvignac, donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 5, de Calvignac à Cajarc, présenté par M. l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, au secrétariat de la Mairie, et qu'il y restera pendant huit jours au moins, du deux au neuf novembre mil huit cent soixante-treize inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la Mairie de Calvignac, le vingt-huit octobre mil huit cent soixante-treize.

Le Maire,

Signé : VIALATTE.

Pour les extraits et articles non signés,
Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

La France et son Drapeau

LETTRE

à M. le Général Bourbaki

Gouverneur de Lyon.

PAR

M. l'abbé Augustin SERRES.

Prix : 2 fr.

Cahors, J.-D. Crayssac, libraire, rue de la Mairie. — Paris, Douniol, éditeur.

PÂTE ET SIROP DE BERTHÉ A LA CODÉINE

Aucun médicament ne calme plus sûrement les toux opiniâtres de la *Grippe*, du *Catarrhe*, de la *Coqueluche*, de la *Bronchite*, de la *Phthisie*, et toutes les irritations de poitrine.

Dépôt à Paris, Pharmacie du Louvre, 151, rue St-Honoré, et dans toutes les Pharmacies.

AVIS

Une quantité considérable d'effets ayant été soustraits à la mort de Mme Verdié, veuve de feu M. Verdié, docteur-médecin, décédée le 22 août 1873. Les personnes qui doivent à cette succession sont averties de ne pas acquitter ces effets si on les leur présentait, et d'en faire la déclaration à Me Labie, notaire à Cahors.

LE CHATEAU

DE MERCUÈS

Notice historique

PAR

M. L'ABBÉ BOULADE.

En vente chez tous les libraires.

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉPART

Calèche, Charriot, Harnais à 1 et 2 chevaux, Brides, Mors et ustensiles d'écurie.

S'adresser à la Trésorerie Générale, à Cahors.

PILULES GOURMANDES PURGATIVES CAUVIN

VÉGÉTALES. — 55, Boul. Sébastopol, Paris. Hygiéniques, préventives, curatives de la Constipation et de tous les malaises qui négligés font les maladies. 30 ans de succès attestés en France et à l'Etranger. Broc. et 1/2 Bte de 30 pil. : 2 fr.

Dépôt à Cahors, chez

M. DUC, pharmacien.

EN VENTE

CHEZ LES LIBRAIRES DE CAHORS

MARTYRS ET BOURREAUX

PAR **LÉON VALÉRY**

Prix : — 1 franc par la Poste.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

VICHY

Adminon : Paris, *22, boul. Montmartre*

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des sources. Elles sont d'un goût agréable et d'un effet certain contre les aigreurs et digestions difficiles.

SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain, pour les personnes ne pouvant se rendre à Vichy.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. Excellent bonbon très-digestif.

Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque du CONTROLE DE L'ETAT.

A Cahors, chez M. Dulac, pharmacien

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES

BOUQUETS D'ÉGLISES.

BOUQUETS de FÊTES VOTIVES

MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

COURONNES MORTUAIRES

POUR LA FÊTE DE LA TOUSSAINT

Grand dépôt de Couronnes immortelles, Couronnes en métal, Couronnes en gai, Couronnes en perles blanches et noires, Médaillons avec toutes les inscriptions.

A VENDRE

Une vaste Maison, Pâtus, Jardin, Puits, Granges : très-belles Salles de café, très-bonne clientèle, Glaces, Billards, Tables, Chaises, Assortiment complet, située à Prayssac, faisant angle à la route No 111 et à la route No 43, de Cazals à Montcuq, pouvant y établir des écuries, et remises ; Hôtel, Restaurant, dans la plus belle position de Prayssac.

S'adresser pour tous renseignements à M. Montel qui en est le propriétaire, et à M. Lamoure, agent d'affaires à Meymes, qui en fera la vente.

Toutes facilités pour le paiement.